

Sealmax CB 504 UV Super Elastik — Composant B

Fiche de données de sécurité · Traduction française · source anglaise issue du dossier turc · MSDS_065 / EN-10 · Rév. 0 · 19.01.2022

1. Identification

Code produit 500.504.30.UV. Usage : produit d'imperméabilisation super-élastique bicomposant contenant du ciment, un polymère liquide et des additifs spéciaux. Fournisseur : Merks Yapı Kimyasalları San. ve Tic. A.Ş., Polatlı Organize Sanayi Bölgesi, 202. Cadde, No:15, 06900 Polatlı/Ankara, Turquie ; tél. et fax : +90 312 626 50 12 ; info@merks.com.tr ; www.merks.com.tr. Urgence : source sans numéros pour les services 112 et 114 ; numéro international imprimé « +49 180 2273-11 » et fax « +90 262 648-929 » (valeurs reproduites telles que fournies).

2. Identification des dangers

Selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE, le mélange n'est pas classé dangereux. Aucun pictogramme, aucune mention de danger ni phrase de sécurité. Aucune substance PBT/vPvB au-dessus de 0,1% selon les informations disponibles.

3. Composition / informations sur les composants

Nonylphénol éthoxylé, CAS 9016-45-9 : $\geq 0,25\%$ et $< 0,49\%$; R53 ; Aquatic Chronic 4, H413. Octylphénol éthoxylé, CAS 9036-19-5 : $\geq 0,25\%$ et $< 0,49\%$; Xi, R36 ; Eye Irrit. 2, H319.

4. Premiers secours

Yeux : retirer les lentilles si présentes ; rincer immédiatement et abondamment pendant « 30/60 minutes » en maintenant les paupières ouvertes ; consulter immédiatement un médecin. Cette durée contradictoire est reproduite telle qu'écrite, sans arbitrage. Peau : retirer les vêtements contaminés, prendre immédiatement une douche et consulter un médecin. Ingestion : faire boire autant d'eau que possible ; consulter immédiatement un médecin ; ne pas faire vomir sauf autorisation expresse d'un médecin. Inhalation : appeler immédiatement un médecin, transporter à l'air frais ; en cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle avec les précautions adaptées pour le secouriste. Symptômes/traitement : aucune information spécifique supplémentaire disponible.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Extinction : dioxyde de carbone, mousse, poudre et eau pulvérisée. Aucun moyen inadapté spécifiquement indiqué. Le produit ne présente pas de risque d'incendie ; éviter d'inhaler les produits de combustion. Porter une protection respiratoire adaptée ; recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée et ne pas la déverser dans les égouts municipaux. Si cela peut être fait sans danger, éloigner les récipients intacts.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Utiliser l'équipement de protection individuelle, mettre les personnes en lieu sûr et appliquer les mesures des sections 7 et 8. Empêcher l'infiltration dans le sol/sous-sol et l'entrée dans les eaux de surface ou les égouts municipaux ; informer les autorités compétentes si nécessaire. Absorber avec un matériau absorbant, une matière organique ou du sable, laver abondamment à l'eau et recueillir les eaux de lavage contaminées. Voir sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

Manipuler après lecture des autres sections de la fiche. Éviter tout rejet dans l'environnement ; ne pas manger, boire ou fumer pendant l'utilisation ; retirer les vêtements et équipements contaminés avant d'entrer dans les zones de repas. Conserver uniquement dans le récipient d'origine, fermé, dans un endroit bien ventilé et à l'abri de la lumière directe du soleil. Aucun usage spécifique supplémentaire n'est indiqué.

8. Contrôles de l'exposition / protection individuelle

Limite d'exposition professionnelle : aucune ; DNEL/PNEC : aucune information disponible. Pour l'usage normal, aucune protection des mains n'est requise ; utiliser des gants LLPDE 0,06 mm, nitrile 0,4 mm ou butyle 0,5 mm selon EN 374 ; latex déconseillé. Vêtements à manches longues catégorie I et chaussures de sécurité selon directive 89/686/CEE et EN ISO 20344 ; laver à l'eau et au savon après retrait. Lunettes étanches EN 166. Si la valeur seuil (par ex. TLV-TWA) est dépassée, masque avec filtre de type B, classe 1, 2 ou 3 selon la concentration limite d'utilisation, EN 14387 ; filtres combinés si mélange de gaz/vapeurs ou présence d'aérosols/fumées/brouillards. Contrôler la conformité environnementale des émissions, y compris celles de ventilation.

9. Propriétés physiques et chimiques

État physique, couleur, odeur, seuil olfactif, pH, points de fusion/congélation, plage d'ébullition, point éclair, évaporation, limites d'inflammabilité/explosivité, pression/densité de vapeur, densité relative, solubilité, coefficient de partage n-octanol/eau, auto-inflammation, décomposition, fluidité, propriétés explosives et inflammabilité : non disponibles. Point initial d'ébullition : non applicable. Aucune information supplémentaire en 9.2.

10. Stabilité et réactivité

Stable dans les conditions normales. Aucune réaction dangereuse attendue. Conditions à éviter : stabilité dans les conditions normales. Produits de décomposition dangereux : aucune information disponible.

11. Informations toxicologiques

En l'absence de données toxicologiques expérimentales sur le produit, les dangers potentiels sont évalués d'après les substances et leurs concentrations. Aucune information disponible sur le métabolisme, les voies d'exposition, les effets retardés/chroniques ou les interactions. Toxicité aiguë du mélange : non classée par inhalation, voie orale et cutanée (aucun constituant significatif). Irritation cutanée et lésions oculaires : critères de classification non remplis. Sensibilisation : une réaction allergique est possible. Mutagénicité, cancérogénicité, toxicité pour la reproduction, STOT exposition unique/répétée et danger par aspiration : critères de classification non remplis. Aucune information disponible sur les autres paramètres toxicologiques.

12. Informations écologiques

En l'absence d'informations spécifiques, éviter tout rejet dans l'environnement, le sol et les cours d'eau ; informer les autorités si une contamination survient et limiter les effets sur la nappe phréatique. Toxicité, dégradabilité, bioaccumulation et mobilité : aucune information disponible. Selon les informations disponibles, aucune substance PBT/vPvB au-dessus de 0,1 %. Autres effets : aucune information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

Réutiliser si possible. Les résidus du produit lui-même sont considérés comme déchets spéciaux non dangereux. Confier l'élimination à une entreprise autorisée conformément aux règles nationales et locales. Les emballages contaminés doivent être valorisés ou éliminés conformément à la législation nationale sur les déchets.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux pour le transport selon ADR, RID, IMDG et IATA. Numéro ONU, nom d'expédition, classe, groupe d'emballage, dangers environnementaux et précautions particulières : non applicables. Transport en vrac selon MARPOL 73/78, annexe II et code IBC : non pertinent.

15. Informations réglementaires

Seveso (directive 2012/18/UE) : aucune catégorie. REACH, annexe XVII : aucune restriction. Selon les informations disponibles, aucune substance SVHC au-dessus de 0,1 % ; REACH, annexe XIV : aucune autorisation requise. Notification d'exportation (CE) n° 649/2012, conventions de Rotterdam et Stockholm : aucune substance concernée. Aucun dossier d'évaluation de la sécurité chimique préparé pour le mélange ou ses substances. Surveillance de la santé : A : aucun contrôle nécessaire si l'évaluation des risques conclut à un risque faible et que la directive 98/24/CE est respectée. B : aucune information disponible.

16. Autres informations

R36 irritant pour les yeux ; R53 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. H413 peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques ; H319 provoque une grave irritation oculaire. Les informations reposent sur les connaissances et l'expérience disponibles à la date de préparation ; elles servent de guide pour une manipulation et une élimination sûres, sans garantir l'exhaustivité/l'exactitude et sans constituer une spécification de qualité. Elles s'appliquent uniquement au mélange identifié.